

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SEGUELA, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301369	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	RENGOI TA PARIS - M. Erik S. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 26 juillet 2022 prise par le ministère de la culture portant refus de sa 2ème proposition de poste en qualité de professeur "vidéo orientée documentaire" au sein de l'école nationale supérieur des Arts Décoratifs	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. Erik	Maître PLACE Anaïs (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE LA CULTURE	
02)	DOSSIER N° 2202048	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	M. Pierre-Alain Albert J. demande au tribunal d'annuler la décision n° 253 en date du 11 juillet 2022 pris par le ministre des Armées portant rejet de ses recours administratifs préalables obligatoires n° 69548 et n° 69549 contre la décision n° 5018 GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV du 20 janvier 2022 rejetant sa candidature à un recrutement dans la fonction publique	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur J. Pierre-Alain Albert	Monsieur J. Pierre-Alain Albert
Défendeur	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	
03)	DOSSIER N° 2202147	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Annie R. demande au tribunal d'annuler la décision n° 03-10 en date du 31 mars 2022 prise par le directeur opérationnel en charge du NOD "Les Pays de l'Adour" portant placement en retraite pour invalidité d'office, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux formé le 24 mai 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R. Annie	Maître GARCIA Claude (Cour)
Défendeur	LA POSTE - SERVICES COURRIER COLIS "PAYS DE L'ADOUR"	SELARL ARCANTHE

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2300652	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Renvoi TA Bordeaux - Mme Sandrine J. demande au tribunal d'annuler les arrêtés pris par le ministre de la justice portant retenues sur son traitement entre 2020 et janvier 2023 correspondant à son maintien en position de disponibilité d'office pour raison de santé après un congé maladie ordinaire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame J. Sandrine	Madame J. Sandrine
Défendeur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	MINISTRE
05)	DOSSIER N° 2300984	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Le Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture Force Ouvrière (SNERMA-FO) demande au tribunal d'annuler la délibération n° 2022-2-44 en date du 24 juin 2022 prise par le conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement agricole des Pyrénées Atlantiques (EPLEFPA) portant sur la création de 2 emplois d'agents d'entretien.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT FO ENSEIGNEMENT AGRICOLE	Mme Christine H.
Défendeur	ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DES PYRÉNÉES	S. Guy
06)	DOSSIER N° 2300385	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Régine A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté ARM/SGA/CMG-SGL en date du 8 décembre 2022 pris par le ministre des armées portant admission à la retraite à compter du 27 juin 2022 sur une demande pour invalidité non imputable au service	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Régine	Maître MARCEL Jean-William (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DES ARMÉES	

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2400412	RAPPORTEURE: Madame ANNE TRIOLET
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire Exécution du jugement n° 2001815 - Mme Béatrice L. demande l'annulation de la décision de refus d'imputabilité au service d'une retraite pour invalidité du 28 novembre 2019, ensemble la décision implicite de rejet du recours hiérarchique, et de la décision d'admission à la retraite pour invalidité non imputable au service du 9 juillet 2020.

Nom des parties

Demandeur Madame L. Béatrice

Défendeur MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS -
DIRECTION DU BUDGET

Représentants des parties

SELARL H35 AVOCATS (Cour)

Arrêté le 02/02/2026

Le président du tribunal